

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour de juin deux mille vingt, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11089-06-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 15.1 Embauche d'un préposé aux écocentres, M. Guillaume Chenel
- 15.2 Embauche d'un préposé aux écocentres, M. Sébastien Kenny
- 15.3 DIDS, Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien – *Projet Récupération alimentaire en supermarché*, années de service reconnues
- 15.4 Mme Julie Madore, agente de soutien aux initiatives aînées, années d'expérience reconnues et reconduction du contrat de travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11090-06-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 a été courriellé à chacun des membres du conseil le 5 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 12 mai au 8 juin 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11091-06-2020

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 mai 2020 :

Paiements : 457 131,25 \$

Factures : 70 412,98 \$

TOTAL : 527 544,23 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Dépôt du projet de règlement numéro 2020-383 titré *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*.

L'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 mars 2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11092-06-2020

Offre de service, Lelièvre conseils, élaboration d'un diagnostic organisationnel, déduction

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a retenu, le 27 novembre 2019, l'offre de service de Lelièvre conseils pour l'élaboration d'un diagnostic organisationnel, au coût de 19 100,00 \$, plus les taxes (soit 21 960,23 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, on retire une partie de l'offre de service de Lelièvre conseils qui concerne :

Élément 2 : Les services dispensés par le centre local de développement (CLD) de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE Lelièvre conseils a revu son offre de service à la baisse de 2 110,00 \$, plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la proposition de Lelièvre conseils de déduire 2 110,00 \$ de l'offre de service pour l'élaboration d'un diagnostic organisationnel, retenue le 27 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11093-06-2020

Proposition des MRC de la Gaspésie - Projet pilote en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la Gaspésie se sont concertées à l'égard du projet pilote en aménagement du territoire mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT la précédente résolution demandant au MAMH de revoir le projet pilote afin de prendre en compte les particularités régionales de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'énoncer des propositions au MAMH afin qu'il prenne en compte les particularités territoriales de la Gaspésie et reconnaisse le partage de responsabilités en matière d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de modernisation du cadre d'aménagement gouvernemental en aménagement du territoire se doit de favoriser le développement des territoires ruraux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte le document *Proposition des MRC de la Gaspésie – Projet pilote en aménagement du territoire* ;
2. mandate la Table des préfets de la Gaspésie à faire les représentations nécessaires auprès du MAMH afin qu'il prenne en compte la proposition des MRC de la Gaspésie dans le cadre du projet pilote en aménagement du territoire et dans sa réflexion visant la modernisation du cadre d'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11094-06-2020

Résolution visant à remplacer l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement au projet de règlement numéro 2020-381 par une consultation écrite de 15 jours dans le contexte de la pandémie du COVID-19 tel que proposé par l'arrêté ministériel 2020-033

CONSIDÉRANT l'adoption, en vertu de la résolution numéro 11027-03-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, du projet de règlement numéro 2020-381 *Règlement modifiant le règlement numéro 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie » relativement à l'ajout d'un usage autorisé en affectation forestière* ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation ne peut avoir lieu en raison de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020 dans le contexte de la pandémie du Covid-19 (coronavirus) ;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté prévoit que le conseil peut, s'il souhaite que le processus d'adoption du règlement numéro 2020-381 se poursuive, remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie juge opportun de poursuivre le processus d'adoption du règlement numéro 2020-381.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remplace l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 2020-381 par une consultation écrite de 15 jours, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11095-06-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 21 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

Fonds régions et ruralité	
Fonds Soutien aux entreprises	
30 000 \$	Soudures Marine Service Tourelle inc. – Sainte-Anne-des-Monts <i>Expansion</i>
1 100 \$	Ski Chic-Chocs – Sainte-Anne-des-Monts <i>Étude en développement durable</i>
15 000 \$	Le Jardin Florescence (serres) – Sainte-Anne-des-Monts <i>Démarrage</i>
30 000 \$	Les Armoires des Monts – Sainte-Anne-des-Monts <i>Productivité</i>
20 000 \$	Chalets de la Haute – Mont-Louis <i>Rachat</i>
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
15 000 \$	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) <i>Financement 2020</i>
4 500 \$	Coop du Cap – La Martre <i>Matériel et équipements jardins communautaires</i>
10 185 \$	Comité de développement de Marsoui <i>Aménagement camping</i>
16 500 \$	Refuge l'Ami des bêtes <i>Zoothérapie</i>
10 560 \$	Administration portuaire de Rivière-Madeleine <i>Rénovation bâtiment (site Marina)</i>
8 000 \$	Association de mise en valeur du secteur Tourelle / Ruisseau-Castor <i>Projet « On refait-tu l'monde »</i>
	Réf./MRC : Résolution n° 11031-03-2020 Réf./CLD : Abrogation résolution CI-1296-02-20 Jeux des 50 ans et + de la Gaspésie et des Îles (jeux reportés en 2021)
Fonds local d'investissement d'urgence (Covid-19)	
50 000 \$	Atkins & Frères – Mont-Louis <i>Aide d'urgence Covid-19</i>
Fonds local d'investissement (régulier)	
11 969 \$	Association de mise en valeur du secteur Tourelle / Ruisseau-Castor <i>Prêt temporaire</i>
30 000 \$	Simon Langlais Mont-Louis <i>Rachat les Chalets de la Haute Mont-Louis</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11096-06-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, *Plan d'action – Priorités d'intervention*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduise, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le Plan d'action – Priorités d'intervention dans le cadre du fonds régions et ruralité – volet 2 du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, préparé par le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11097-06-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduise la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* dans le cadre du fonds régions et ruralité – volet 2, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, préparée par le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11098-06-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, *Politique de soutien aux entreprises*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduise la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre du fonds régions et ruralité – volet

2, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, préparée par le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11099-06-2020

Fonds régions et ruralité – volet 2, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 4 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants :

Fonds régions et ruralité	
Fonds Soutien aux entreprises	
30 000 \$	Samuel Normand – Mont-Louis <i>Rachat permis de crabe</i>
20 000 \$	Biseak – Sainte-Anne-des-Monts <i>Démarrage d'un magasin spécialisé en vélo et en sport nautique</i>
4 185 \$	Clinique de réadaptation de la Péninsule – Sainte-Anne-des-Monts <i>Virage en télépratique</i>
3 900 \$	Ski Chic-Chocs – Sainte-Anne-des-Monts <i>Étude sur le potentiel d'offrir des services guidés en vélo de montagne électrique</i>
35 000 \$	Distillerie Cap-Chat <i>Démarrage</i>
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
12 195 \$	Société d'Histoire de La Haute-Gaspésie <i>Achat de logiciel</i>
Fonds Activités et animation du milieu	
(1 000 \$)	Réf./MRC : résolution numéro 11056-04-2020, retrait du montant Réf./CLD : Abrogation résolution CI-1312-03-20 <i>Défi OSEntreprendre - Partenaire 22^e édition</i>
3 000 \$	Coop le levier des artisans <i>Projet desANGES-Jardins</i>
Fonds local d'investissement	
100 000 \$	Distillerie Cap-Chat <i>Démarrage</i>
10 000 \$	Biseak – Sainte-Anne-des-Monts <i>Démarrage d'un magasin spécialisé en vélo et en sport nautique</i>
Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises	
Dossier refusé	Les Délices de la mer – Sainte-Anne-des-Monts <i>Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11100-06-2020

Embauche du préposé aux écocentres, M. Guillaume Chenel

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de préposé aux écocentres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection :

CONSIDÉRANT la candidature de M. Guillaume Chenel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche M. Guillaume Chenel au poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'emploi temporaire, à 14 semaines, soit du 9 juin au 12 septembre 2020, en raison de 40 heures par semaine;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer un contrat de travail avec M. Chenel aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11101-06-2020

Embauche du préposé aux écocentres, M. Sébastien Kenney

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de préposé aux écocentres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection :

CONSIDÉRANT la candidature de M. Sébastien Kenney.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche M. Sébastien Kenney au poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'emploi temporaire, à 14 semaines, soit du 9 juin au 12 septembre 2020, en raison de 40 heures par semaine;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer un contrat de travail avec M. Kenney aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11102-06-2020

DIDS, Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien – Projet *Récupération alimentaire en supermarché*, années de service reconnues

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien – Projet *Récupération alimentaire en supermarché* pour la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie, est, actuellement, à l'échelon 5 de la classe 3 de l'échelle salariale de la Politique de relations de travail de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la coordination de la DIDS de La Haute-Gaspésie demande de reconnaître deux années de service supplémentaires à Mme Lévesque ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Lévesque est échu depuis le 28 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. reconnaissance deux années de service supplémentaires à Mme Marie-Christine Lévesque, agente de mobilisation et de soutien – *Projet Récupération alimentaire en supermarché* pour la DIDS de La Haute-Gaspésie, et ce, à compter du 1^{er} mars 2020, Mme Lévesque est à l'échelon 7, de la classe 3, de l'échelle salariale de la Politique de relations de travail de la MRC ;
2. reconduise le contrat de travail de Mme Lévesque jusqu'au 28 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11103-06-2020

Mme Julie Madore, agente de soutien aux initiatives aînées, années d'expérience reconnues et reconduction du contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE les demandes, datées du 14 janvier et 3 juin 2020, de Mme Julie Madore, agente de soutien aux initiatives aînées, de reconnaître ses années d'expérience ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 6 janvier 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie a embauché Mme Madore ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Madore est, actuellement, à l'échelon 1 de la classe 3 de l'échelle salariale de la Politique de relations de travail de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Mme Madore arrivera à échéance le 27 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. reconnaissance cinq années d'expérience à Mme Julie Madore, agente de soutien aux initiatives aînées, ainsi Mme Madore est à l'échelon 6, de la classe 3, de l'échelle salariale de la Politique de relations de travail de la MRC, et ce, rétroactivement au 6 janvier 2020 ;
2. reconduise le contrat de travail de Mme Madore jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié le 4 juin 2020 sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, les citoyens ont été invités à transmettre leur question ou commentaire par courriel à la direction.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 03.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

